Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 58 (1996)

Heft: 1

Rubrik: SVLT ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



INFO-ASETA: véhicules 4×4 et remorques agricoles

La limite est fixée à 1500 kg

Rappelons pour mémoire que suite aux demandes des services automobiles, l'immatriculation des remorques agricoles attelées aux véhicules à quatre roues motrices dépassant 30 km/h a été introduite dans la révision de 1993, relative à l'ordonnance sur la circulation routière. L'ASETA et l'Union des paysans se sont opposées vivement à ce nouveau paragraphe et par leurs arguments convaincants le département de la justice et police a accepté d'y renvenir. De multiples réunions qui se sont déroulées avec les autorités fédérales et avec le Conseiller fédéral Arnold Koller ont abouti à un compromis plus ou moins acceptable pour l'agriculture:

L'Article 68 al. 4, OCR stipule qu' à partir du 1er janvier 1996 les remorques agricoles attelées à des véhicules à moteurs 4x4 devront passer l'immatriculation et seront pourvues de plaques vertes. Mais une exception particulière facilite l'agriculture. Il s'agit des

instructions de l'office fédéral de police du 7 décembre 1995 à l'adres-

se des cantons et leurs services d'automobiles:

- 1. Les remorques agricoles dont le poids garanti, selon les indications figurant sur la plaquette du constructeur (art. 27, 2° al., OETV), ne dépasse pas 1500 kg, n'ont pas besoin d'être immatriculées, même lorsqu'elles sont tractées par des véhicules automobiles ayant toutes les roues motrices et dont la vitesse dépasse 30 km/h de par leur construction.
- 2. Lorsqu'une telle remorque est attelée à une voiture automobile selon le chiffre 1, le poids remorquable autorisé qui est inscrit dans le permis de circulation du véhicule tracteur ne devra pas être dépassé. Ces attelages ne peuvent circuler qu'à une vitesse maximale de 30 km/h (art 5, 1^{er} al., let. D, OCR)
- 3. Les présentes instructions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1996 et remplacent celles du 1^{er} septembre 1994.

Zw



Chariot d'ensilage, tonneaux abreuvoirs, tanks à lait et petites remorques de transport peuvent être attelées aux 4×4 en roulant à 30 km/h seulement.

Moteurs électriques

neufs et d'occasion.

Garantie de 3 ans, commutateurs, prises ainsi que tout accessoire dans chaque catégorie de prix. Comparez la qualité et le prix.

Câbles de moteurs

Qualité améliorée, mous et souples, toutes sortes de câbles pour salle humide TT etc.

Poulies

en bois, en fonte, pour courroies/ trapézoïdales et courroies plates.

Courroies d'entraînement

de chaque qualité telle que cuir, caoutchouc et nylon, avec serrure ou soudée sans fin.

Courroies trapézoïdales.

Ventilateurs d'étable Pompes à eau pour habitations

Complètement automatisées pour grands ensembles, maisons de vacances, etc. Commande directe à la fabrique, conseil gratuit.

Pompes

jusqu'à 80 atm rel. Pompes submersibles etc.

Abreuvoirs

Divers modèles pour bétail, moutons, chevaux.

Compresseur à air

Installations automatisées avec 10 atm rel, avec chaudière, dès Fr. 585.–. Accessoires et pièces détachées. Pistolets à peinture, gonfleurs de pneus, outils à air comprimé.

Appareils de soudage

électriques, bobinage de cuivre, testés SEV. Fabrication suisse, dès Fr. 420.-. Appareils sans paliers et réglables électroniquement.

Installations de soudage au gaz de protection

Machines à 3 phases, 380 V, 30 à 230 Amp., y compris brûleur et soupape, Fr. 1590.–.

Installations de soudage autogène Chariot de soudage, bouteilles d'acier, soupapes, tuyaux, brûleurs, électrodes, fers de brasage.

Conduites d'eau en matériel synthétique

de toutes tailles et puissances. Tuyaux synthétiques et câbles électriques, etc.

Tuyaux d'eau Tuyaux de drainage Robinetterie

Robinets, soupapes, angles, etc.

Nouveau bobinage de moteurs électriques

Achat, vente troc, réparations.

ERAG, E. Rüst, 9212 Arnegg tél. 071/85 91 12



Centre de formation ASETA, Grange-Verney

Programme de cours 1996

Date	Spécification	No	Jour
1996			
24./25./26.1.	Soudure électrique	AS 10	
24./25.1	Travaux de maçonnerie	AS 11	
26.1.	Affûtage mèches à métaux, couteaux, ciseaux	AS 08	
30.1. 31.1./2.2.	Courant 220–380 V: que peut-on faire soi-même? Réparation et pose de frein hydraulique sur	AS 15	
	remorque	AS 06	
6.2.	Pose de rustique d'intérieur	AS 13	
7./8./9./21./22.2. 19.2.	Réparation tracteurs et machines agricoles Réfection d'appartement, pose de revêtement	AS 04	
	sur sol, plafond, paroi	AS 12	
28.2. 1.3.	Pose de faïences, carrelage, terre cuite Electricité tracteur et remorque, nouvelle	AS 14	
	signalisation	AS 05	
6./7./8.3.	Soudure électrique	AS 10	
	Pour les dames qui veulent se débrouiller seule	e.	
26.2.	Percer, visser, scier. Travail avec petites machines	· · ·	
5.3.	électriques Entretien des robinets, chasse d'eau, électricité	AS 17	
5.0.	à la maison, tondeuse à gazon	AS 16	
6.3. 3.3.	Application de peinture intérieure et extérieure Pose de papiers peints, pose de rustiques	AS 19	
	d'intérieur	AS 18	
12.3.	Pose de papiers peints, pose de rustiques d'intérieur	AS 18	

Inscription aux cours (les cours d'informatique inclus)

Par téléphone au secrétariat du centre de cours 021/995 34 34

Finance

Tous les cours de:

1 jours

fr. 60.-

2 jours

fr. 120.-

3 jours

fr. 180.-

Repas de midi (boissons et café compris): fr. 16.- (à payer le jour du cours au responsable)

Horaire

Matin: 9-12 h, après-midi: 13-16 h.

Attestation de cours

Sur demande des participants, une attestation est délivrée par l'administration du centre de cours de Grange-Verney.

Cours d'informatique

Début d'utilisation d'un PC

8 et 21 février 2 jours, prix: Fr. 180.-

Works 3 pour Windows

3 cicles différents:

B: 17, 24, 31 janvier et 7 février C: 22, 28 février, 6 et 13 mars

D: 1er, 29 février, 7 et 14 mars

4 jours, prix: Fr. 360.-.

Pour MACHINES de LOCATION et véhicules en communauté

Capteur d'heures de marche de machines: **ZYTRON ZT 92**

Compteur de trajets, de pièces, surface, tours. Surveilleur de tours. Tous indépendant du courant.

MUZY p. véhicules en communauté.



Saisit et mémorise les hrs. d'emploi individuel de chaque utilisateur.

depuis 1979

votre fabricant: **AGROELEC SA** 8477 Oberstammheim Tél. 054 45 14 77 AGRAMA St-Gall halle 1, tout en haut

Appareils

AGROELEC

Pour TRACTEURS et RECOLTEUSES

TACHOTRON TZ84: vitesse, distance et nombre tours.



Spraycontrol HC89 Its/min, litres exacte par hectare. Autres app. AGROELEC: compteurs de surface, surveilleurs de semoir. **Grands chiffres lumineux**

Régleurs: p. broyeurs, rouleau d'irrigation, etc.